



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 Décembre 1999**



COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Préambule	<i>p. 1</i>
Transformation de la Communauté des Communes d'Agen en Communauté d'Agglomération - Nouveaux statuts	<i>p. 2</i>

DR CHOLLET

Mes chers collègues, le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Je donne lecture des pouvoirs

- de M. MARIOTTI au Dr CHOLLET, Maire
- de M. CONSTANS à M. RAUNIER, Adjoint au Maire
- de M. MAUROUX à M. DIONIS du SEJOUR, Adjoint au Maire
- de Mme METGE à Mme LOUBET Conseillère Municipale
- de M. PINASSEAU à M. de BATZ, Conseiller Municipal
- de M. DELAGE à M. LATOUR, Conseiller Municipal
- de M. VEYRET à Mme PITOUS, Conseillère Municipale

Le secrétaire de séance est M. ROBERT.

Le compte rendu de la dernière séance du 13 décembre n'est pas prêt et ne peut donc pas être soumis à votre approbation.

Mes chers collègues, j'entame tout de suite la lecture du rapport unique qui fait l'objet de la séance de ce soir, concernant la transformation de la communauté des communes en communauté d'agglomération.

Nous devons la voter dans les mêmes termes pour toutes les communes. C'est pourquoi je me permets de vous la lire in extenso.

TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES D'AGEN EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - NOUVEAUX STATUTS

Dr CHOLLET, Maire, Rapporteur,

Mes Chers Collègues,

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a créé un nouvel établissement public de coopération intercommunale spécifique à l'aire urbaine. Il s'agit de la Communauté d'Agglomération qui s'adresse aux ensembles de plus de 50 000 habitants autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants ou d'un chef-lieu de département.

Cette nouvelle structure permet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

L'évolution de la Communauté des Communes d'Agen vers cette nouvelle forme de coopération intercommunale plus intégrée et mieux adaptée au fait urbain passe nécessairement par la construction préalable d'un projet d'agglomération englobant toutes les spécificités de l'aire urbaine, à savoir, les compétences relatives à la problématique de la cohésion sociale (équilibre social de l'habitat et politique de la ville).

Lors de la séance du 11 décembre 1999, le conseil de communauté a approuvé la modification des statuts étendant ses compétences à celles mentionnées ci-dessus.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil municipal du 13 décembre 1999 a approuvé cette extension de compétences. Monsieur le Préfet ayant pris son arrêté d'extension des compétences de la Communauté des Communes d'Agen, le conseil communautaire a voté la transformation de la Communauté des Communes en Communauté d'Agglomération le 14 décembre 1999.

Conformément à l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette transformation doit être approuvée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres dans les conditions légales de majorité requise.

Considérant le consensus intervenu entre toutes les communes membres pour une transformation de la Communauté des Communes d'Agen en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2000, sur la base des statuts ci-annexés,

Dr CHOLLET

Qui souhaite prendre la parole ?

M. BEDOURET

Concernant les statuts, je lis en page 20 : *"Dans le cas où l'attribution de compensation déterminée selon les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 est négative, la Communauté d'Agglomération ne demandera pas de reversement à la Commune"*. Est-ce bien à la commune, ou de la commune en cas de compensation négative ?

Dr CHOLLET

C'est bien à la commune. M. le Président, pouvez-vous confirmer ?

M. ANGOTTI

Oui, tout à fait.

Dr CHOLLET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

et à l'UNANIMITE

1°/ **APPROUVE** la transformation de la Communauté des Communes d'Agen en Communauté d'Agglomération conformément à l'article 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2°/ **ACCEPTE** les statuts de la Communauté d'Agglomération ci-annexés.

Dr CHOLLET

Un petit mot de commentaire pour terminer, après un vote qui scelle notre destin, et en tout cas l'engagement de la Ville d'Agen.

Nous pouvons, ensemble, dire que nous avons réalisé un acte fondateur, qui fera date dans l'histoire de notre ville et de l'agglomération. Il s'agit certainement là d'un des actes les plus importants de la vie municipale.

Ce qui me satisfait et doit nous conforter, en tant qu'agenais, c'est la dynamique créée à partir de la ville centre. Et quelqu'un -de l'extérieur- m'a dit qu'on se resserrait autour de la ville centre.

Mais c'est aussi une ouverture vers l'extérieur. Et la Ville d'Agen se devait d'avoir un rôle fédérateur ; elle l'a eu. Elle a su taire souvent des revendications légitimes pour faciliter le consensus. Elle a eu une action déterminante dans le temps, puisqu'elle a permis le passage en 1992 à la fiscalité propre, le transfert du siège à l'hôtel de Maurès, la mise en place de la Mission Locale, la préparation du transfert des ordures ménagères. Bref, tout un cheminement qui amène aujourd'hui à cette réalisation.

Désormais, nous devons réfléchir et agir dans un autre contexte et avec un autre état d'esprit. C'est une ère qui s'achève avec le siècle. Nous allons perdre un peu de ce qui faisait notre rôle conceptuel et mobilisateur dans les grands projets de l'agglomération qu'ont été la voie sur berge, la déviation de la RN 21, l'Université. Et désormais tous ces grands dossiers passeront par le canal communautaire.

Et cela nous donnera une grande disponibilité pour les problèmes de proximité qui constituent l'attente de nos concitoyens. Je me réfère, en cela, à notre dernière réunion de quartier à La Salève, où nous avons tous pris conscience qu'il y avait un feu clignotant dangereux pour les passants. Et il y a, dans cette démocratie directe, des avancées possibles.

Je voudrais aussi adresser nos vœux à toutes les communes engagées dans l'aventure intercommunale, et particulièrement aux communes du villenevois et du marmandais, qui ont vocation à nous imiter pour devenir des communautés d'agglomération. Bien sûr, rien ne doit se faire dans la contrainte, et le libre choix doit être la règle. Mais peut-être est-il nécessaire de ménager des temps de réflexion pour éviter des voies de garage.

Pour terminer, je voudrais rendre un hommage appuyé -si on ne le fait pas ici, personne ne le fera- au Président Angotti. Nous sommes heureux d'avoir choisi, en 1995, l'homme de la situation, comme nous l'avions fait en 1989 avec André Tissidre, pour mener à bien cette négociation difficile.

Nous avons pu nous rendre compte que, dans ce projet, l'économie est à la base du nouveau système. Et c'est la dynamique et la négociation d'entreprise -j'allais dire la culture d'entreprise- qui a été, dans cette affaire, le garant du succès. C'est pourquoi j'envoie un message à mes collègues maires, qui subissent les fantasmes de l'hégémonie dévorante des maires des villes-centres. Je leur propose la voie choisie par la Ville d'Agen, celle des arbitrages par des hommes aptes à résoudre ce genre d'affaire.

Je voudrais également dire que ce que nous vivons là est une belle aventure. Elle constitue le sel de notre vie municipale. Et nous y avons réussi, je le répète, parce que nous savons désormais que nos difficultés ne viennent jamais de nos intérêts légitimes, mais de nos passions.

Monsieur le Président, un mot peut-être, pour conclure ?

M. ANGOTTI

M. le Maire, je voudrais tout d'abord vous remercier des paroles aimables que vous avez prononcées. Mais je n'ai pas été le seul à réaliser cela ; nous étions 6 ou 7, vous y compris.

Je voudrais vous remercier d'avoir organisé ce conseil, et remercier tous nos collègues d'y avoir participé et d'avoir voté à l'unanimité. Nous pouvons être fiers de l'accord que nous avons conclu aujourd'hui, par la constitution de la communauté d'agglomération. Fiers pour plusieurs raisons.

D'abord parce que nous affichons notre volonté de devenir une communauté urbaine, et nous nous en donnons les moyens.

Fiers aussi car notre communauté affiche sa volonté d'avoir un rôle social, alors que jusque là nous ne faisons que construire et développer des services techniques. Demain, la politique de la ville sera définie par et à l'échelle de la communauté.

Enfin, autre motif de fierté. Je crois que nous avons su démontrer au Département et à la Région -à la Région surtout, d'ailleurs- que nous méritions ces compétences nouvelles. Nous avons surmonté, -grâce à la crise que nous avons eu, peut-être- toutes nos difficultés, et cela par dessus tous nos clivages politiques, parce que nous avons un projet commun que nous avons eu du mal à peaufiner, mais que nous avons su peaufiner au bout du compte.

M. le Maire, nous devons être fiers aujourd'hui de ce que nous avons fait. Mais compte tenu des difficultés qui nous attendent, sachez que le Président de la Communauté d'Agglomération saura rester humble, disponible et à l'écoute.

Dr CHOLLET

Je vous remercie. Pas d'autre intervention ?

La séance est levée.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Dr Paul CHOLLET

M. Philippe ROBERT